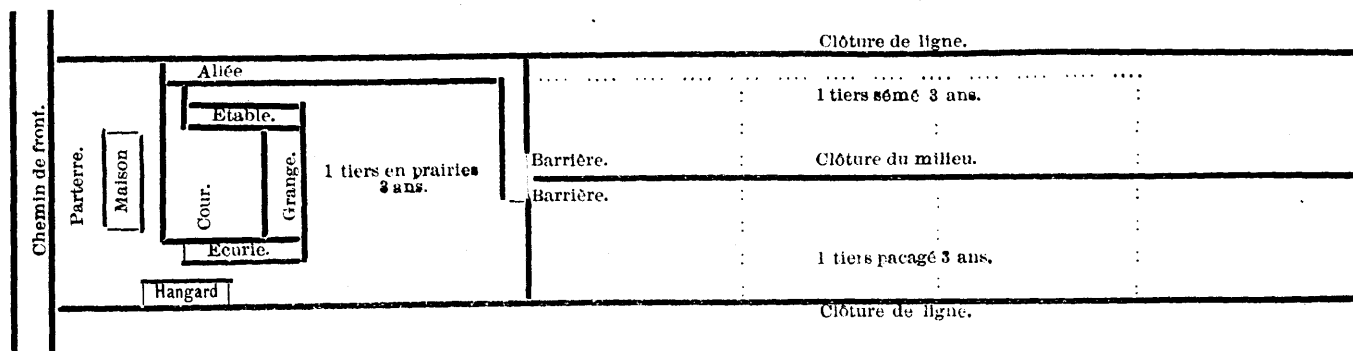


De leur faire, rechercher et goûter les lectures sur l'agriculture, comme vous en avez eu la preuve, lorsque vous avez donné votre intéressante lecture sur l'agriculture, en cette paroisse, le 31 Juillet dernier.

Pour se conformer à ce grand principe, le club agricole de St. Antoine, conclut que ses membres, 1o. en divisant leurs terres en trois parties égales, d'après la figure suivante,



obtiendront d'aussi grands profits, en semant les mêmes quantité et qualité de graines, dans le même temps, dans un sol de même qualité, que leurs voisins qui auront divisé leurs terres en dix parties, conformément aux dispositions du programme d'agriculture du conseil agricole ; 2o. Auront fait des dépenses moins grandes (en ne faisant presque pas de clôtures) que leurs voisins qui auront dépensé une somme assez ronde pour faire la clôture nécessitée pour la division de leurs terres en dix parties, selon les dispositions du programme d'agriculture du conseil agricole ;

On demande, M. le Rédacteur, qui, de celui qui aura divisé sa terre en trois parties égales, comme susdit, et de celui qui l'aura divisée en dix parties, aussi comme susdit, devra, lors du prochain concours des récoltes sur pieds, dans cette paroisse, avoir le premier prix, d'après ce qui précède ?

Le club agricole de St. Antoine ose espérer que vous daignerez M. le Rédacteur, répondre à la demande, dans l'intérêt de ses membres.

CLUB AGRICOLE DE ST. ANTOINE.

St. Antoine, 15 Août 1870.

Disons d'abord que la division des terres en plus ou moins de champs ne devrait pas influencer les juges qui examineraient des récoltes sur pied.

La question que soulève notre Correspondant ne trouvera donc son application que dans les concours pour les terres les mieux tenues, et qui seront considérées comme fermes-modèles pour le comté. La réponse qui suit ne s'applique qu'à ces concours.

Personne n'approuve plus que nous le principe énoncé par le " Club de

St. Antoine " mais nous croyons pouvoir démontrer que notre correspondant en fait dans sa pratique une bien mauvaise application. 1o. parceque trois champs ne peuvent suffire, même avec le système de culture qu'il suppose ;

2o. Parceque sa division en trois champs telle que décrite n'est pas la

pousser au besoin. Donc, en ménageant des sous et en perdant des piastres vous ne suivez pas votre excellent précepte.

Voyons maintenant en quoi votre système de culture est defectueux.

Par votre division, vous ne semez la graine de mil et de trèfle qu'une fois tous les trois ans et vous ense-

plus économique ;

3o. Parceque ce système lui-même, tout en étant très-supérieur à la pratique suivie trop généralement est encore très defectueux.

La preuve maintenant :

Supposant à votre terre les proportions ordinaires dans cette province, c'est-à-dire de 30 arpents sur 3. Vous faites à peu près 10 arpents de clôture pour votre allée et 20 arpents pour la refente. Si vous aviez continué votre allée dans la même ligne jusqu'à 20 arpents, il ne vous aurait fallu qu'un arpent et demi pour finir votre première refente et vous auriez sauvé 7½ arpents de clôture. Donc, votre division n'est pas économique et vous n'avez pas mis en pratique ce que Virgile vous a enseigné. De plus, par la division que je vous conseille vous pourriez en vous entendant avec votre voisin, faire votre allée en commun et sauver encore de cette manière dix arpents de clôture.

Pour vous prouver que trois champs ne peuvent suffire, même avec le système que vous pratiquez, nous n'avons qu'à vous faire observer que vous n'avez qu'un seul pâturage, ce qui n'est pas profitable puisqu'il vous faut laisser ensemble vaches, taureaux jeunes taures d'un an (qui ne devraient pas véler à deux ans) veaux, etc. Vous savez d'ailleurs que bien des connaisseurs recommandent beaucoup la division des pâturages en divers champs, afin d'y placer les animaux selon l'herbe, sa longueur, sa qualité, etc., et aussi pour la laisser

mensez la même année le tiers de votre terre qui a produit grain sur grain depuis trois ans. Or, vous savez, sans doute, que ceci est contre toutes les règles d'une bonne culture, puisque vous épuisez votre terre et vous donnez aux mauvaises herbes leurs coupées franches pendant trois ans, c'est-à-dire, bien plus qu'il ne faut pour empestier votre terre et étouffer votre graine de mil et de trèfle. De plus, comme toutes les années ne sont pas également bonnes pour le succès de cette semence vous risquez le tout la même année et si la graine manque, ce qui, sous les circonstances, est très probable, tout votre système dégringole !

Nous pensons que le conseil agricole avait raison en ordonnant la division des fermes-modèles en de cinq à 10 champs, et voici pourquoi :

Tout bon système de culture suppose que le cultivateur nettoie, ameublit et engraisse de son mienx une partie de sa terre tous les ans. Si vous avez le tiers de votre terre en prairies et que vous ménagiez tous vos fourrages de manière à leur faire produire le plus de fumier possible, vous pourriez probablement engraisser au moins la dixième partie de votre terre, surtout si vous nourrissez le bétail avec des légumes et si vous vous servez de terres sèches, tourbes, bran de scie, etc. etc., pour litières, ce qui fait produire beaucoup plus de fumier.

Cette partie étant nettoyée, ameublie et engraisée il faut semer de suite en graines fourragères ; et